

**Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,**

Objet : Arrêté d'autorisation délivrée à l'Association Cœurs de Saône pour le fonctionnement du Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) « Cœurs de Saône » à Tillenay.

Arrêté n° 253/2023 VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

VU l'arrêté n° 185/2020 de M. le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, en date du 28 octobre 2020 portant création à titre expérimental d'un Lieu de Vie et d'Accueil pour l'accompagnement et l'hébergement de mineurs confiés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance à l'Association Cœurs de Saône à Tillenay ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la capacité d'accueil au regard des besoins actuels de prise en charge ;

SUR PROPOSITION de M. le Directeur Général des Services Départementaux ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le Département décide de porter à 7 places contre 6 précédemment la capacité autorisée à l'association « Cœurs de Saône » pour l'accompagnement et l'hébergement de mineurs confiés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette extension de capacité prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Article 2** - Les caractéristiques de la présente décision seront enregistrées au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la manière suivante :

**1°) Entité juridique :**

|                  |   |
|------------------|---|
| N° FINESS        | 21 001 353 8  |
| SIREN            | 888 263 589   |
| RAISON SOCIALE   | Association Cœurs de Saône                                  |
| ADRESSE          | 20 rue Lamotte<br>21130 PONCEY-LES-ATHÉE                    |
| STATUT JURIDIQUE | 60- Association loi 1901 non reconnue<br>d'utilité publique |

Accusé de réception en préfecture .../...  
021-222100018-20230914-AR\_PS\_SE\_23\_253-AR  
Date de réception préfecture : 14/09/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## 2°) Entité géographique :

|                |   |
|----------------|---|
| N° FINESS      | 21 001 354 6                            |
| RAISON SOCIALE | Lieu de Vie et d'Accueil Cœurs de Saône |
| ADRESSE        | Rue de la gare<br>21130 TILLENAY        |

| Catégories d'établissement                                 | Disciplines   | Mode de fonctionnement             | Catégories de clientèle                                 | Nombre de places et tranches d'âge |
|--|---|------------------------------------|---|------------------------------------|
| 378 –<br>Etablissement<br>Expérimental<br>Enfance Protégée | 912 – Accueil<br>au titre de la<br>protection de<br>l'enfance | 11-Hébergement<br>complet internat | 800 – Enfants,<br>adolescents,<br>jeunes majeurs<br>ASE | 7 places<br>de 8 à 18 ans          |

**Article 3** - L'autorisation est accordée à titre expérimental jusqu'au 31 octobre 2025.

**Article 4** - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du lieu de vie par rapport aux caractéristiques prises en considération par l'autorisation devra être porté à la connaissance du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or conformément à l'article L.313-1 du CASF. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

**Article 5** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois suivant la date de sa notification devant M. le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal Administratif de Dijon, sis 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans un délai de deux mois après sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6** - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or et Mme la Directrice du Lieu de Vie et d'Accueil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 14 SEP. 2023

Le Président,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services Départementaux

Accusé de réception en préfecture  
021-222100018-20230914-AR\_PS\_SE\_23\_253-AR  
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Xavier BARROIS